



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 14 décembre 2023**

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

**Délibération N° 14-12-2023 / N°193**

Étaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautcoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

**Secrétaire de séance : Hugues Legoux**

**Titre de la délibération : Avenants à la convention SARE et PREE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,  
Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,  
Vu la délibération de prescription du Plan Climat Air Energie Territorial en date du 14 Septembre 2017,  
Vu l'appel à projet « Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts de France » lancé par la Région Hauts de France,  
Vu la délibération de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en date du 10 Décembre autorisant le Président à répondre audit appel à projet,  
Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,  
Vu la convention de déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique signé le 14 Mars 2022 et son avenant signé le 21 Novembre 2022,  
Vu la convention de déploiement du Service Public de la Rénovation Énergétique signée le 30 Juin 2022 et son avenant signé le 24 Mars 2023,

Madame la Vice-Présidente rappelle aux délégués communautaires que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte le Guichet Unique de l'Habitat qui a été labellisé par la Région Hauts de France en 2021.

Cet appel à projet permet à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'entrer pleinement dans la thématique de l'Habitat et plus précisément sur le volet amélioration, rénovation énergétique du bâti, parallèlement à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et au volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'afin de faire vivre cet espace de conseil et d'accompagnement, le choix a été fait de se doter d'une ingénierie propre et de procéder à un recrutement. La Conseillère France Rénov' a donc pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Depuis près de 1 200 ménages de l'intercommunalité ont été accompagnés dans leur projet de rénovation.

Madame la Vice-Présidente précise que le recrutement de la Conseillère France Rénov' peut entrer dans le dispositif du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) mis en place entre l'État et la Région.

Ce dispositif permet également d'obtenir un financement complémentaire au poste de la Conseillère France Rénov' basé sur un nombre d'actes (échange téléphonique, rendez-vous,...) défini entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et le 31 Décembre 2023.

Elle fait également mention du dynamisme actuel autour de la rénovation énergétique, amplifié avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat déployée sur le territoire intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022.

Madame la Vice-Présidente précise que la convention SARE qui devait initialement se terminer au 31 Décembre 2023 est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 Décembre 2024.

A ce titre, il conviendra de mettre en place un avenant à la convention SARE ainsi qu'à la convention du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique mis en place par la Région Hauts de France.

Ces avenants permettront de poursuivre le cofinancement du poste de la Conseillère France Rénov' pour 2024 ainsi que toutes les animations mises en place par le Guichet Unique de l'Habitat.

Suite à l'avis favorable de la commission du 5 décembre et du Bureau du 6 décembre 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 062-200069482-20231214-D193\_2023-DE

Berger  
Levrault

- un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement de l'Efficacité Energétique (PREE) et du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE)
- tout document inhérent à cette démarche

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023

